

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 690

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 35 BIS

Après l'alinéa 31, insérer l'alinéa suivant :

II *bis* - À la seconde phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 221-1 du code de la sécurité sociale, le mot : « quatrième » est remplacé par le mot : « troisième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.